



DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE BREST
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS

COMMUNE DE LOC-BREVALAIRE
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-15 DU 5 JUIN 2026

Nombre de Conseillers :

- En Exercice : 11
- Présents : 9
- Votants : 10
- Procurations : 1

Date de la Convocation : 1^{er} JUIN 2026

Date de l'affichage : 1^{er} JUIN 2026

Le cinq juin deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe LE POLLÈS, Maire.

PRÉSENTS : Philippe LE POLLÈS, Annie MOUSSET, Anthony AUFFRET, Aurélie GRAUX, Tony ROUDAUT, Laurence CHOPIN, Yoann COLIN, Laurie ROUDAUT, Eric L'HOUE

ABSENTS EXCUSES : Aurélie TURBELIER (Procuration à Yoann COLIN) - Claude ABARNOU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MOUSSET Annie

Objet : Subventions aux associations- Année 2026

Le Maire propose les subventions suivantes aux associations :

- Société de chasse de Plouvien : 100 €
- ADMR : 320 €
- Anciens Combattants : 250 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour :

➤ **ACCEPTE**, à l'unanimité, la proposition du Maire et **DECIDE** de verser les subventions suivantes :

- Société de chasse de Plouvien : 100 €
- ADMR : 320 €
- Anciens Combattants : 250 €

Le Maire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes - 3 contour Motte - 35000 RENNES dans un délai de deux mois à compter de la publication faite le 17 Juin 2026,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de la transmission en Préfecture le 17/06/2026.
Fait à Loc-Brévalaire, le 17/06/2026
Le Maire, Philippe LE POLLÈS

Fait à **LOC-BREVALAIRE**

Le **17 Juin 2026**,

Le Maire,

Philippe LE POLLÈS

